



PREFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Lyon, le - 4 FEV. 2009

Monsieur le Maire,

Par courrier du 15 janvier 2009, vous m'avez fait part de vos réflexions relatives à la mise en œuvre du pré-schéma sud sur le territoire de la Camargue et, notamment, de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Tout d'abord, je note avec satisfaction votre appréciation sur l'avancement du plan Rhône et je tiens à vous apporter les éléments de réponse suivants sur les points que vous soulevez.

Concernant les conditions d'inondation de la Camargue, je vous confirme que ce sujet sensible pour le territoire des Saintes-Maries-de-la-Mer est regardé avec toute l'attention requise et que le principe de solidarité amont-aval gouverne bien la mise au point des dispositifs inscrits dans le pré-schéma sud qui prévoit de mobiliser les zones inondables selon des critères d'efficacité pour réduire les conséquences des crues. Les services de l'Etat rappellent donc régulièrement que l'inondation généralisée et importante de la Camargue ne peut pas être recherchée pour réduire les conséquences des crues sur les secteurs situés très en amont.

Comme vous le soulignez, en tenant compte de l'organisation des déversements nécessaires pour garantir la stabilité des digues de Camargue, la réduction des aléas passe également par l'amélioration des conditions de ressuyage et de l'évacuation à la mer qui font partie intégrante du pré-schéma sud. Je peux vous confirmer que les études préliminaires sont bien avancées en rive droite du Petit-Rhône, sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte de la Camargue gardoise, et qu'elles sont en cours de lancement pour l'île de Camargue, sous la maîtrise d'ouvrage du parc naturel régional de Camargue.

Je note vos préoccupations concernant la richesse et l'équilibre fragile des espaces naturels, et j'estime que le programme de sécurisation des digues ne contribue pas à dégrader la situation en ce sens qu'il réduit les probabilités d'inondation très importantes causées par les ruptures de digues en organisant des déversements contrôlés pour des crues d'occurrence assez rare.

Je vous remercie d'apporter votre contribution constructive aux actions engagées et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur Rolland CHASSAIN
Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer
Hôtel de Ville
Avenue de la République
13460 Les Saintes-Maries-de-la-Mer

Le Préfet coordonnateur de bassin
Rhône-Méditerranée



Jacques GÉRAULT

Copies : le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône,
Monsieur Fabrice VERDIER, conseiller régional de la région Languedoc-Roussillon
Monsieur Christophe CASTANER, vice-président du conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur